

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
1575

Troisième édition  
1987-10-01



---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

---

## Thé — Détermination des cendres totales

*Tea — Determination of total ash*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 1575:1987](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c538cf46-414d-4896-b158-8c48d1d9a466/iso-1575-1987)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c538cf46-414d-4896-b158-8c48d1d9a466/iso-1575-1987>

Numéro de référence  
ISO 1575:1987 (F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 1575 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*.

[ISO 1575:1987](#)

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 1575:1980), dont elle constitue une révision mineure.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

# Thé — Détermination des cendres totales

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination des cendres totales du thé.

## 2 Références

ISO 1572, *Thé — Préparation d'un échantillon broyé de teneur en matière sèche connue.*

ISO 1576, *Thé — Détermination des cendres solubles et des cendres insolubles dans l'eau.*

ISO 1577, *Thé — Détermination des cendres insolubles dans l'acide.*

## 3 Définition

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la définition suivante s'applique.

**cendres totales** : Résidu obtenu après incinération à  $525 \pm 25$  °C dans les conditions spécifiées dans la présente Norme internationale.

## 4 Principe

Destruction des matières organiques par chauffage à  $525 \pm 25$  °C jusqu'à masse constante.

## 5 Appareillage

Matériel courant de laboratoire, et notamment :

**5.1 Capsule**, de 50 à 100 ml de capacité, en platine, en porcelaine ou en tout autre matériau inaltérable dans les conditions de l'essai.

NOTE — On considère que des capsules en silice ne sont pas appropriées pour cet essai.

**5.2 Four**, réglable à  $525 \pm 25$  °C.

**5.3 Bain d'eau bouillante.**

**5.4 Plaque chauffante.**

**5.5 Dessiccateur**, garni d'un agent déshydratant efficace.

**5.6 Balance analytique.**

## 6 Échantillon

Utiliser un échantillon broyé dont la teneur en matière sèche est connue, préparé comme spécifié dans l'ISO 1572.

## 7 Mode opératoire

### 7.1 Préparation de la capsule

Introduire la capsule (5.1) dans le four (5.2) réglé à  $525 \pm 25$  °C et l'y laisser durant 1 h. Laisser refroidir dans le dessiccateur (5.5). Après refroidissement, peser à 0,001 g près.

### 7.2 Prise d'essai

Peser, à 0,001 g près, dans la capsule préparée (7.1), environ 5 g de l'échantillon broyé. (Voir l'ISO 1572.)

### 7.3 Détermination

**7.3.1** Chauffer la prise d'essai, dans la capsule, à une température voisine de 100 °C jusqu'à élimination de l'eau. Introduire la capsule dans le four (5.2) réglé à  $525 \pm 25$  °C et l'y laisser jusqu'à ce que les cendres soient visiblement exemptes de particules charbonneuses (une période d'au moins 2 h est généralement nécessaire). Laisser refroidir, puis humecter les cendres avec de l'eau distillée, sécher sur le bain d'eau bouillante (5.3) puis sur la plaque chauffante (5.4). Remettre la capsule dans le four et l'y laisser séjourner 60 min, laisser refroidir dans le dessiccateur et peser. Chauffer à nouveau dans le four durant 30 min, laisser refroidir et peser; recommencer ces opérations, si nécessaire, jusqu'à ce que la différence entre deux pesées successives ne dépasse pas 0,001 g.

**7.3.2** Conserver les cendres totales pour la détermination éventuelle des cendres solubles dans l'eau et des cendres insolubles dans l'eau (voir l'ISO 1576) ou des cendres insolubles dans l'acide (voir l'ISO 1577).

#### 7.4 Nombre de déterminations

Effectuer deux déterminations séparées sur le même échantillon broyé (chapitre 6).

### 8 Expression des résultats

#### 8.1 Mode de calcul et formule

Les cendres totales, obtenues à partir de l'échantillon broyé, exprimées en pourcentage en masse par rapport à la matière sèche, sont données par la formule

$$m_1 \times \frac{100}{m_0} \times \frac{100}{RS}$$

où

$m_0$  est la masse, en grammes, de la prise d'essai;

$m_1$  est la masse, en grammes, des cendres totales;

$RS$  est la teneur en matière sèche, en pourcentage en

masse, de l'échantillon broyé, déterminée conformément à l'ISO 1572.

Prendre comme résultat la moyenne arithmétique des deux déterminations si la condition de répétabilité (voir 8.2) est remplie.

#### 8.2 Répétabilité

La différence entre les résultats de deux déterminations, effectuées simultanément ou rapidement l'une après l'autre par le même analyste, ne doit pas dépasser 0,2 g de cendres totales pour 100 g d'échantillon broyé.

### 9 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit indiquer la méthode utilisée et le résultat obtenu. Il doit, en outre, mentionner tous les détails opératoires non prévus dans la présente Norme internationale, ou facultatifs, ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur le résultat.

Le procès-verbal d'essai doit donner tous les renseignements nécessaires à l'identification complète de l'échantillon.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 1575:1987](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c538cf46-414d-4896-b158-8c48d1d9a466/iso-1575-1987)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c538cf46-414d-4896-b158-8c48d1d9a466/iso-1575-1987>

---

CDU 663.95 : 543.822

Descripteurs : produit agricole, thé, essai, dosage des cendres.

Prix basé sur 2 pages

---